

Encore un numéro trop grand

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **38 (2001)**

Heft 1472

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1010507>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

domainepublic.ch

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications
d'adresses

11 mai 2001
Domaine Public n° 1472
Depuis trente-huit ans,
un regard différent sur l'actualité

Encore un numéro trop grand

L'ARMÉE COMME LE FOOTBALL CONSTITUENT EN SUISSE DES SUJETS PRIVILÉGIÉS DU DÉBAT PUBLIC. DANS CES DEUX DOMAINES, CHACUN – CHACUNE? – SENT NATURELLEMENT compétent. Le phénomène est d'autant plus paradoxal que les problèmes de défense nationale ne font que rarement l'objet d'une votation populaire, si l'on excepte l'initiative shakespearienne pour la suppression de l'armée et les tentatives récurrentes de la gauche de couper une partie des vivres de la grande muette. La réforme «Armée XXI» et le plan d'investissement pour les quinze prochaines années, récemment présentés par le Conseil fédéral ne font pas exception et divisent les esprits jusque dans les chaumières.

L'appréciation du budget proposé peut varier selon le point de vue. On nous annonçait un montant annuel de 5 milliards, voire plus à terme; c'est finalement une facture de 4,3 milliards, frais de restructuration compris. Une bonne affaire en quelque sorte. D'ailleurs le budget militaire n'a-t-il pas reculé de 28% en termes réels depuis 1987?

Ces chiffres sont trompeurs car ils ne traduisent pas les modifications radicales du contexte international et européen en matière de sécurité. En effet, les effectifs d'«Armée XXI» – 220 000 soldats d'actifs et de réservistes – comme la nature et l'ampleur des projets d'armement reflètent une conception traditionnelle de la défense

nationale, conçue prioritairement comme la défense du territoire. Une défense que nous devons pouvoir exercer de manière autonome, insiste Samuel Schmid à l'intention des deux extrêmes de l'éventail politique qui fantasment sur une adhésion de la Suisse à l'OTAN. L'argument n'est pas seulement tactique, il exprime hélas une réalité: les rêves de grandeur des militaires et les intérêts bien compris de l'industrie, directs ou par commandes compensatoires interposées, continuent de dicter la conception officielle de la défense militaire. Grâce à la réforme du service militaire, l'économie va voir diminuer substantiellement sa contribution aux coûts de cette défense; mais elle ne veut pas renoncer à la manne budgétaire.

Or même isolée politiquement au centre de l'Europe, la Suisse ne peut imaginer garantir sa sécurité militaire autrement que dans le cadre continental. Ses adversaires, si tant est qu'il en existe, seront aussi ceux de ses voisins. L'idée même d'une défense autonome est donc dérisoire et coûteuse. Comme est fallacieux l'argument de la neutralité: il ne s'agit pas de coopérer pour agresser mais pour résister à une agression.

Attendrons-nous «Armée XXII» pour façonner un instrument de défense adapté au contexte européen, c'est-à-dire modeste dans ses ambitions territoriales et utile à notre contribution au maintien de la paix sur le continent? JD

Sommaire

Collaboration intercantonale: Les cantons de Berne et du Jura signent un accord (p. 2)

Financement des partis: La grande misère des formations politiques (p. 3)

Femmes et universités: Primes, mentoring et garderies au programme universitaire (p. 4)

Finances vaudoises: Le deal impossible (p. 5)

Attentat contre Hitler: Lumière froide sur les années de plomb (p. 6)

Génie génétique: Manipulation des bébés ou de l'opinion? (p. 7)